LE TAISSOTIN
l'hebdo de Taissy

N° 2218 Vendredi 20 novembre 2026

Vente de calendriers

Les sapeurs-pompiers de l'amicale du CIS REIMS SUD (centres de pompiers de Taissy et Cormontreuil) ont débuté leur vente de calendriers jusqu'à la fin de l'année.

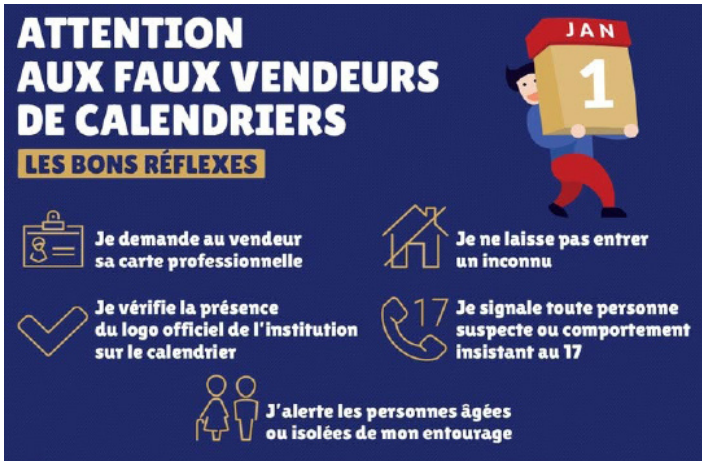
Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Les Agents de la régie de collecte des déchets du Grand Reims vont commencer leur tournée de vente de calendriers.

Ils sont sur le secteur jusqu'au 30 novembre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.





LOTO - Au profit du téléthon

Sous la responsabilité du comité consultatif culture, fêtes et cérémonies de la mairie de Taissy et en partenariat avec les diverses associations sportives et culturelles du village, la commune de Taissy organise des manifestations pour le Téléthon 2026, dont **le loto des familles le vendredi 4 décembre 2026 à 20h00 à la Salle d'animation de Taissy.**



Des bulletins de réservation imprimés sont **à votre disposition en Mairie ou sur** taissy.fr

Inscrivez-vous dès maintenant !

De nombreux lots à gagner.

Réservation à déposer en mairie au plus tard le 28 novembre.

Buvette et restauration sur place.

Ancien cimetière communal - Concessions en état d'abandon

A l'ancien cimetière, il est constaté que trop de concessions ne sont pas entretenues !

Cela nuit à la décence du lieu.

Par conséquent et malgré nos démarches, une procédure de «Reprise des concessions perpétuelles» va être lancée.

La notification de cette procédure va être adressée, par lettre en recommandé avec AR, aux quelques descendants connus.

L'avis de la procédure sera affiché à la Mairie et à l'ancien cimetière, pour les descendants non connus, précisant la liste des concessions concernées, la date et l'heure du rendez-vous fixé avec le Maire et éventuellement les descendants connus, pour effectuer ce constat d'abandon.

Un 1er procès-verbal de constat d'abandon sera dressé à l'issue de ce rendez-vous.

Il sera notifié aux descendants connus pour mise en demeure de remettre en état ces concessions.

- Il sera affiché à la porte de la Mairie et de l'ancien cimetière, pendant 1 mois.

- Retrait de l'affichage pendant 15 jours.

- 2e affichage, pendant 1 mois.

- Retrait pendant 15 jours.

- 3e affichage pendant 1 mois.

Après ce 3e affichage, il y a un délai d'attente de 1 an.

A l'issue des 1 an, si aucun changement n'a été constaté, on relance la même procédure : notification adressée aux héritiers connus et affichage des concessions sans changement en Mairie et au cimetière pour les héritiers non connus avec date et heure d'un rendez-vous fixé avec le Maire, au cimetière, pour le 2e constat d'abandon.

Un 2e procès-verbal est dressé à l'issue de ce rendez-vous.

Il sera notifié aux descendants connus et affiché à la Mairie et au cimetière.

Le Conseil Municipal est ensuite saisi pour la reprise des concessions abandonnées.

Un arrêté est ensuite pris pour conclure la procédure qui sera notifié aux héritiers connus.

Un délai de 30 jours après cet arrêté doit être respecté pour procéder à la reprise effective des concessions.

CETTE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE PRIERE DE S'ADRESSER

A LA MAIRIE

PROGRAMME TÉLÉTHON TAISSY 2026

AU PROFIT DE L'A. F. M. LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE
ORGANISÉ PAR LA MAIRIE, LE COMITÉ DES FÊTES,
LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET CARITATIVES
ET LES ÉCOLES DE TAISSY
AVEC LE PARTENARIAT DES COMMERCES DE TAISSY ET DES ENVIRONS

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

Eglise de TAISSY

16h30 : Concert des Taissy'Tures au profit du Téléthon



VENDREDI 4 DÉCEMBRE



A la Salle Communale derrière la Mairie :

A partir de 16h00 : Vente de gaufres - sachets de bonbons mais également d'objets fabriqués par les élèves de l'école maternelle...

A la Salle d'Animation Espace Colbert :

19h00 : Chants par les élèves des écoles maternelle et élémentaire

19h30 : Danse et Gym avec F'IN DANCE
Restauration : sur place ou à emporter : croque-monsieur, frites, hot-dog, etc....

20h00 : Le Loto des familles
Pause restauration, après chaque carton plein.
Des bulletins d'inscription sont à votre disposition en Mairie



SAMEDI 5 DÉCEMBRE



Local face à la Mairie

9h00-13h00 : Vente de pâtés croûte par les pompiers, à leur local

9h00 : Baptême moto départ au local face à la mairie et vente de vin chaud



9h00 : Vente de bibelots et de broderies par Mme VERCAEMPT du Foyer Commu

Salle des Sports



13h00-18h00 : Plateau de basket salle des sports n° 1

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

Départ place de la Mairie



9h30 : Marche (parcours d'environ 10 km) au profit du TELETHON
Participation : adultes : 3€ et enfants 1,5€
Collation pour tous à l'arrivée

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

MERCI À TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION

Agenda

Concert des Taissy'Tures

Dimanche 29 novembre 2026, à 16h00 à l'église de Taissy.

Loto des Familles

Vendredi 4 décembre, 20h00 à la Salle d'Animation de Taissy.

Téléthon

Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre.

Conseil Municipal

Mardi 15 décembre 2026, à 18h30 dans la salle du Conseil.

Réunion Publique Mutuelle Communale

Lundi 21 décembre 2026, à 18h00 dans la salle du Conseil.

Spectacle de Noël

Samedi 19 décembre 2026, de 14h30 à 15h30 à la Salle d'Animation de Taissy.

Championnat de Basket

Samedi 21 novembre 2026 *(Salle des Sports, Esplanade Colbert) salle 1*

- 20h30 : Pré Régionale Masculine Taissy > RUC

Horaires des Messes

Les prochaines messes auront lieu :

- samedi 21 novembre 2026, à 18h00, à l'église de Trois-Puits (messe anticipée du dimanche).
- samedi 28 novembre 2026, à 9h30, à l'église de Taissy (messe des pompiers).
- dimanche 29 novembre 2026, à 10h30, à l'église de Cormontreuil (premier dimanche de l'Avent - Messe des Familles).

Vide Maison

Petites annonces

Suite à déménagement, Mme TARDY organise un vide maison le samedi 21 novembre au 3 allée des Crayères.

Venez nombreux !

Objet trouvé

Un bonnet enfant a été trouvé et déposé en mairie.

Rappel de l'arrêté municipal du 2 décembre 2020 prescrivant l'entretien des voiries communales par les riverains

Article 1 : Déneigement

En cas de neige ou de verglas, les habitants sont tenus de déblayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
S'il n'existe pas de trottoir, le déblayage doit se faire sur une largeur de 1,20m à partir du mur de façade ou de la clôture.
La neige devra être entassée de manière à ne pas gêner la circulation ni l'accès aux caniveaux, bouches d'égout, bouches incendie, etc….
En cas de verglas, il convient de jeter du sel devant les habitations. Des bacs de couleur «jaune et vert» sont mis à disposition par la commune dans les rues suivantes : Edouard Branly – Clément Ader – du Verdon – de Longjumeau – des Vigneuls – de Sillery – de la Garenne et parking du Centre de Conférences et d'Animation.

Article 2 : Entretien des trottoirs et caniveaux

Chacun est tenu de balayer, désherber ou démousser le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et longueur devant son habitation.
S'il n'existe pas de trottoir, l'entretien doit se faire sur une largeur de 1,20m à partir du mur de façade ou de la clôture.
Le désherbage doit se faire soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la Loi.
Les saletés et/ou balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Article 3 : Entretien des végétaux

Les haies doivent être taillées et les arbres doivent être élagués à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m. Les haies et les arbres ne doivent pas gêner la visibilité à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et règlements en vigueur.





SECRÉTARIAT DE MAIRIE
- MATIN : 9h-12h (du lundi au vendredi).
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi, mardi et vendredi).
Tel : 03 26 82 39 27 Fax : 03 26 97 82 98

AGENCE POSTALE COMMUNALE
- MATIN : 9h-11h45 (du lundi au vendredi) 10h-12h (samedi).
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi et vendredi).
Tel : 03 26 04 41 87

NUMÉROS D'URGENCE
17 Gendarmerie Nationale, 18 Pompiers

PHARMACIE DE GARDE
Rendez-vous sur le site 3237.fr ou composez le 3237.

MÉDECIN / DENTISTE DE GARDE
En cas d'urgence composez le 15 pour obtenir un régulateur du SAMU.